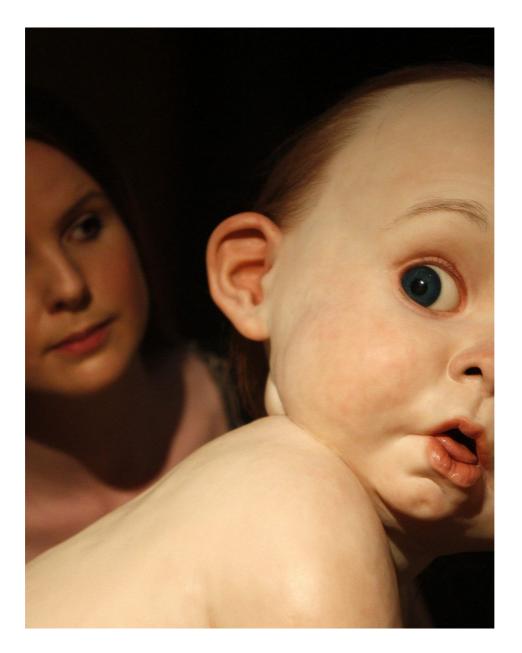
Qui va garder le petit ? 06/11/2014 19:29

Qui va garder le petit ?

LE MONDE | 06.11.2014 à 17h50 |

Par Thibault Gajdos (chercheur au CNRS)



La réforme du congé parental prévue par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale a suscité un débat passionné. Les enthousiasmes des uns et les craintes des autres sont cependant peut-être un peu excessifs. Les comportements ne changent pas d'un coup de baguette Qui va garder le petit ? 06/11/2014 19:29

législative.

Rappelons ce dont il s'agit. Le complément de libre choix d'activité (CLCA), créé en 2004, pouvait être versé aux parents (les mères, dans 96 % des cas) qui suspendaient leur activité professionnelle après la naissance de leurs enfants, pendant six mois pour le premier enfant et trois ans à partir du deuxième enfant. La loi du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » a remplacé le CLCA par la prestation partagée d'éducation de l'enfant, qui est versée pendant un an pour le premier enfant et trois ans à partir du deuxième enfant, six mois étant réservés au deuxième parent. Le projet de loi porte cette part à un an à partir du deuxième enfant.

L'objectif de cette réforme est avant tout de lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Une étude de l'Insee (« Regards sur la parité », 2012) donne une idée de l'ampleur de la tâche. La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle se fait avant tout au détriment de l'activité des femmes. Ainsi, plus de 80 % des hommes vivant en couple et ayant des enfants de plus de 3 ans exercent une activité à temps complet, et cette proportion ne dépend pas du nombre d'enfants. En revanche, la proportion de femmes exerçant une activité à temps complet passe de 53 %, pour les mères d'un enfant de plus de 3 ans, à 36 %, pour les mères de trois enfants ou plus.

Cet écart s'explique par l'augmentation du recours au temps partiel (qui passe de 23 % à 30 %) et par le renoncement à l'activité. Il en résulte une répartition très inégale du travail domestique : les femmes (avec enfants) y consacrent en moyenne 4 h 30 par jour, contre 2 h 30 pour les hommes. Et si 80 % des élèves de l'école primaire sont accompagnés par leurs parents sur le chemin de l'école, les mères s'en chargent trois fois plus souvent que les pères.

Organisation plus souple du travail

La réforme du congé parental permettrait-elle aux femmes de mieux articuler vie familiale et vie professionnelle ? Son objectif est de modifier le comportement des pères, en les incitant à s'investir davantage dans les activités domestiques, et en particulier dans l'éducation des enfants. Mais aussi le comportement des employeurs : si le besoin de concilier vie familiale et vie privée devient une norme partagée par les hommes et les femmes, on peut espérer que les entreprises évolueront vers une

Qui va garder le petit ? 06/11/2014 19:29

organisation du travail plus souple, dans tous les secteurs d'activité et à tous les niveaux de responsabilité.

Les femmes et les hommes pourront ainsi consacrer du temps à leur famille, sans renoncer à leurs ambitions professionnelles. C'est le « dernier chapitre de la grande convergence » entre les hommes et les femmes que Claudia Goldin, professeure à Harvard, a appelé de ses vœux dans sa conférence inaugurale en tant que présidente de l'Association américaine d'économie (« A Grand Gender Convergence : Its Last Chapter », *American Economic Review*, 2014).

Mais il est malheureusement peu probable que la réforme du congé parental suffise à produire de tels bouleversements. Dans un article récent, Guido Friebel, professeur à l'université de Francfort, et ses collaborateurs ont étudié les effets de l'instauration, en 1995, en Suède, d'un mois de congé parental réservé aux pères (« Parental Leave. A Policy Evaluation of the Swedish "Daddy-Month" Reform », *Journal of Public Economics*, 2013). Ils ont observé que les pères avaient effectivement réagi, en augmentant de 50 % leur recours au congé parental. En revanche, ils n'observent pas de changement significatif de leur investissement dans les tâches familiales (mesuré par le nombre de jours de congés pris pour s'occuper d'un enfant malade à la maison)! Un tel changement nécessite sans doute davantage de temps, et d'autres mesures. Mais le résultat suédois est déjà appréciable, et cela vaut la peine d'essayer, en France, aussi.